

RECONNAISSANCE D'ASSOCIATION

RECONNAISSANCE PAR L'UNIFR ET FINANCEMENT DE L'AGEF

Conditions de reconnaissance par l'Unifr

Afin de bénéficier de la reconnaissance de l'Unifr, il vous faut adresser votre demande au Rectorat (rectorat@unifr.ch) avec les documents suivants annexés :

- Les Statuts et le PV de l'Assemblée constitutive de l'association ;
- La liste des membres ;
- Un descriptif et les buts de celle-ci

Avantages de la reconnaissance par l'Unifr

Une association reconnue par l'Unifr peut disposer :

- d'une adresse email@unifr ;
- de davantage d'espaces d'affichage au sein des bâtiments de l'Unifr ;
- de la possibilité de réserver salles et espaces

Conditions pour bénéficier du soutien financier de l'AGEF

- Les associations estudiantines reconnues par l'Unifr sont listées sur [le site web de l'AGEF](#).
- Les associations reconnues par l'Unifr qui en font la demande peuvent bénéficier d'un soutien financier. Les conditions sont celles du point III des [Directives relatives aux demandes de budget](#) (*Règlements et documents concernant les finances/ Directives demandes de budget*).
- La demande de soutien financier se fait avant le mois de décembre à l'aide du document "demande de budget" que vous trouverez [ici](#) à envoyé à l'adresse suivante : agef-finances@unifr.ch
- L'AGEF propose d'autres formes de soutien en matière de promotion pour les associations qu'elle ne finance pas ([voir ici](#)).

Avantages du sponsoring de l'AGEF

- Un sponsoring attribué par les fonds de l'AGEF

- Une présentation de votre association sur notre site web [ici](#)
- Une place pour un stand durant les Getting started
- L'accès à nos prestations pour les associations listées [ici](#)
 - Bus
 - Matériel à la location (verres, drinkeeper, machine à crêpes/hotdogs...)
 - Outils stratégiques

Devoirs des associations sous sponsoring de l'AGEF

- Transmettre une liste de membre et le PV de votre Assemblée générale à agef@unifr.ch
- Respecter les conditions de la Charte de comunication que vous trouverez [ici](#) sous : *identité visuelle et publicité/Charte de communication*
- Repecter les conditions de la [charte Aretha](#) dont l'AGEF est signataire